

**GRENELLE DE LA MER**  
**CONTRIBUTION DE LA**  
**CCI**  
**DE**  
**CARCASSONNE-LIMOUX-CASTELNAUDARY**

# 1. LE TERRITOIRE

## LA CIRCONSCRIPTION DE LA CCI DE CARCASSONNE-LIMOUX-CASTELNAUDARY AU CŒUR DE LA DELICATE RENCONTRE ENTRE LA TERRE ET LA MER

Le projet durable des audois tel qu'il a été déterminé par le Conseil Général pose comme préalable que :

**« S'installer dans un territoire, c'est faire un choix de vie ».**

L'assemblée départementale précise que :

**« Le développement économique ne peut pas se faire en ignorant le bien-être de l'homme et le respect de l'environnement. Il constitue un moyen de création et de répartition des richesses mais ne peut pas être considéré comme une fin en soi ».**

C'est dans le même état d'esprit que la CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary propose dans le cadre des travaux du Grenelle de la mer une réflexion liée à l'impact des populations résidentes et des activités touristiques sur les zones côtières et plus largement sur les arrières pays et leur propre identité.

Trois phénomènes risquent de se conjuguer expliquant les propositions qui vont suivre:

### **Un phénomène mondial.** **Le changement climatique**

24 % du littoral naturel français recule du fait de l'érosion. Notre département n'est pas épargné par ce phénomène climatique.

Ainsi, même si le territoire de la circonscription de la CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary n'est pas directement concerné par ces effets du changement climatique et en particulier du relèvement du niveau de la mer il n'en reste pas moins que si cette situation n'est pas maîtrisée elle reportera dans l'arrière pays une partie du tourisme de masse et de l'habitat résidentiel qui jusqu'alors était cantonné à proximité du rivage.

Située à proximité des zones côtières de la mer méditerranée la circonscription de la CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary risque donc d'être, à terme, confrontée à un report de la pression foncière exercée actuellement sur la bande littorale.

### **Les conséquences et les risques sont nombreux :**

- Relèvement sensible du prix des terrains constructibles au détriment d'une population aux revenus modestes.
- Manque de disponibilité pour accueillir de nouvelles entreprises.
- Inadaptation des infrastructures.
- Problèmes de mixité entre les audois, les nouveaux audois et les touristes.

**Un phénomène national**  
**La nouvelle consommation touristique**

La crise économique actuelle modifie sensiblement les comportements de consommation touristique des français. Les longs séjours à l'étranger sont remplacés par une consommation plus courte avec des destinations nationales. L'Aude bénéficiera sans doute de cette nouvelle consommation. Toutefois il conviendra de répondre avec la plus grande efficacité aux attentes d'authenticité, de qualité, et de préservation de l'environnement qu'attendent les touristes d'aujourd'hui.

Par ailleurs notre département bénéficie d'une tradition viticole très riche quand à l'heure actuelle, le vin est une des composantes essentielles de l'attractivité de la destination France. Le tourisme viti-vinicole a un réel potentiel de développement. Il joue un rôle important dans le choix de la destination aussi bien pour les vacances, les week-ends, courts séjours. La préservation des espaces viticoles est donc un enjeu important pour notre département.

**Les enjeux sont nombreux :**

- Le manque d'anticipation dans la préservation de l'environnement réservé aux touristes provoquerait une perte d'attractivité.
- Le tourisme de masse développé à plus grande échelle nuirait au tourisme culturel lié au Pays Cathare.
- L'arrachage des vignes ferait perdre un tourisme viti-vinicole en devenir.

**Un phénomène audois**  
**La croissance de la population résidente.**

L'Aude connaîtra dans les prochaines années une forte croissance de sa population. Selon l'INSEE le département passera de 337.000 habitants en 2005 à 419.000 en 2030.

A l'horizon 2030, si les tendances récentes se prolongent, la population de l'Aude augmenterait donc de 82 000 habitants.

L'excédent migratoire explique l'essentiel de la croissance démographique audoise.

Dans l'Aude, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances depuis plus de 30 ans et ce déficit s'aggraverait encore dans les années à venir, en raison du vieillissement de la population.

Même si l'effectif des jeunes de moins de 20 ans resterait relativement stable, la part des seniors (+ de 60 ans), elle, augmenterait, passant de 27% à 36%. Les femmes en âge de procréer seraient elles aussi moins nombreuses ces 25 prochaines années, et par conséquent la natalité augmenterait plus faiblement à l'horizon 2030.

**Les enjeux sont nombreux :**

- Le développement du tourisme de masse non respectueux de l'environnement entrera en confrontation avec les attentes des nouvelles populations.
- La densification des zones littorales ne permettra pas une gestion appropriée de l'espace et de sa consommation.
- Déséquilibrer et scinder en deux zones le département, l'une avec une densité forte et l'autre en arrière pays ou les espaces seraient préservés.
- Accroître les conflits d'intérêts entre les aménageurs privés, les services publics

## 2. CONTRIBUTION

<b>« CRISE DU LOGEMENT, CRISE DU FONCIER : CONCILIER RESIDENCE ET TOURISME</b>
--

### Changement climatique

- Appréhender les risques naturels en lien avec le changement climatique et les prendre en compte dans la planification de l'aménagement.
- Protéger le littoral pour maintenir ses capacités d'accueil de population et d'entreprises.
- Préserver les espaces et les espèces naturels en limitant la densité urbaine.
- Conserver des réserves foncières « tampon ».

### Nouvelle consommation touristique

- Assurer le développement d'une économie touristique durable dans les zones littorales.
- Fixer des règles de gestion de l'espace respectueuses des nouvelles attentes des touristes.
- Développer une hôtellerie de plein air « nature » et de qualité.
- Programmer la réhabilitation de l'habitat en zone côtière.
- Valoriser et protéger le capital viticole.

### Croissance de la population résidente.

- Préserver le développement d'un habitat en zone côtière correspondant à des normes environnementales, socialement et économiquement acceptables.
- Proposer un aménagement durable du littoral prenant en compte ses différentes fonctions (logement, activités économiques traditionnelles et nouvelles, espaces naturels, maîtrise du foncier, transports, conditions d'une plus grande accessibilité au littoral et à la mer).
- Veiller à un développement de l'habitat soucieux de la mixité des populations.
- Maintenir des capacités d'accueil d'activités économiques en fixant des normes environnementales acceptables.
- Mettre en place des systèmes de gestion collective des déchets d'entreprises.
- S'assurer que le développement économique ne soit pas source potentielle de risques industriels ou de pollution.